

Décret n° 2025-333 du 30 juillet 2025.

M. **KOKO (Parfait Serge)**, gynécologue obstétricien, est nommé directeur du programme national de prise en charge de la césarienne, de la grossesse extra utérine, des soins d'urgences de nouveau-né issu d'une césarienne et autres interventions obstétricales majeures.

L'intéressé percevra les indemnités prévues par les textes en vigueur.

Le présent décret abroge toutes dispositions antérieures contraires et prend effet à compter de la date de prise de fonctions de l'intéressé.